## GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS - **AMENDEMENT**

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé:	Date	Heure	Numéro	Département(s)		
	05.12.2013		-	DDTE		
	Annule et remplace					

Auteur(s): Commission Police du commerce, établissements publics et tourisme	Lié à:			
Titre: Projet de loi sur les établissements publics (LEP)	ad 13.003			
Contenu:  Amendement du Conseil d'Etat  Article 30, al. 2 <sup>2</sup> Elle est due par la personne <i>qui doit être titulaire d'une autorisation selon la loi sur la police du commerce</i> ou être annoncée.				
Motivation (facultatif):				

Auteur ou premier signataire	Autres signataires (suite)
L. Debrot (président de la commission)	
Autres signataires (nom, prénom)	

**ENVOYER** 

Champs encadrés en rouge = champs à remplir obligatoirement